



Addendum à la sélection pour le Championnat panaméricain des maîtres 2022

30 mai - 6 juin 2022 Halifax, Nouvelle-Écosse

Publié le : 19 Juillet 2021

Mise à jour : 22 juillet 2021 - Clarification sur les scores et les âges ajoutée

1) Introduction

Ce document sert d'addendum de sélection à la politique de sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc recourbé de Tir à l'Arc Canada (TAC) et à la politique de sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc à poulies.

Le but de cet addendum est de définir les critères spécifiques à l'événement utilisés par TAC pour sélectionner les athlètes qui participeront aux Championnats panaméricains jeunes et maîtres de 2022 à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Pour référence :

- La politique de sélection canadienne de TAC pour l'arc recourbé se trouve au lien suivant : <https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2020/09/Recurve-Canadian-Team-Selection-Policy.pdf>
- La politique de sélection canadienne de TAC pour l'arc à poulies peut être consultée au lien suivant : <https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2019/12/FINAL-Compound-Canadian-Team-Selection-Policy.pdf>.

2) Conditions d'admissibilité pour l'équipe nationale des maîtres 2022

La sélection des équipes se fera conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale de Tir à l'arc Canada pour l'arc recourbé et pour l'arc à poulies, selon le cas, et au présent addendum. Les exigences d'admissibilité doivent être satisfaites tel que stipulé dans la Politique de sélection et cet addendum.



Pour être sélectionné en tant que Maître pour cet événement, les archers éligibles doivent répondre aux restrictions d'âge du World Archery, ils auront donc 50 ans et plus en 2022.

Les archers doivent soumettre leur intention d'être considérés pour cette équipe avant le 31 août 2021 via le lien suivant :

<https://archerycanada.ca/2022-masters-selection-application/>

3) Taille de l'équipe

Le nombre maximum d'archers et archères à sélectionner pour l'équipe des maîtres hommes et femmes est le suivant :

- **Arc recourbé :**
 - Femmes 4
 - Hommes : 4
- **Arc à poulies :**
 - Femmes 4
 - Hommes : 4
- **Arc nu :**
 - Femmes 4
 - Hommes : 4

4) Processus de sélection des équipes

4.1 Classement

L'équipe sera sélectionnée sur la base de la trois (3) scores minimaux de qualification, tels qu'ils ont été tirés lors d'une ronde enregistrée par la World Archery ou par Tir à l'arc Canada et/ou d'une ronde inscrite au 15 octobre 2021. Une ronde inscrite est une ronde de 72 flèches, tirée à la distance appropriée pour votre catégorie d'équipement. Cette ronde est inscrite car elle a pour but de permettre une certaine flexibilité aux archers visant à obtenir des scores pour la sélection, dans le cadre des restrictions en cours liées à la COVID-19. La ronde peut être tirée dans une installation appropriée, avec au moins une (1) personne agissant comme enregistreur désigné. Veuillez consulter l'[annexe 1](#) pour le format complet.

L'équipe sera composée des 4 meilleurs hommes et des 4 meilleures femmes de chaque division d'équipement ayant atteint un niveau de classement minimum, comme indiqué ci-dessous au point 4.2, ou supérieur. Les points de performance ne seront pas utilisés pour



le processus de classement de 2022 en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID concernant les événements.

Les scores admissibles pour la soumission peuvent provenir d'une ronde de 720 enregistrée par la World Archery ou par Tir à l'arc Canada, ou d'une « ronde inscrite » de 720. Veuillez consulter l'annexe A pour les détails concernant la « ronde inscrite ».

Il est de la seule responsabilité de l'archer de s'assurer que les scores sont tenus à jour. L'équipe pressentie sera annoncée le **18 octobre 2021**, les archers ayant jusqu'au **25 octobre 2021** pour contester leur classement sur les listes de classement de 2021.

Les archères et archers sélectionnés représenteront le Canada aux Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres de 2022. Si l'un des 4 meilleurs archers choisit de ne pas participer, cette position ira à l'archer suivant qui aura satisfait aux exigences minimales. Cela se poursuivra jusqu'à ce que la liste des archers qualifiés soit épuisée. Aucun autre archer ne sera pris en considération.

Les archers sélectionnés devront signer l'entente avec l'athlète pour 2022, ainsi que remplir et soumettre toute la documentation appropriée au bureau de Tir à l'arc Canada, au moins 3 semaines avant de participer à un événement en tant que membre de l'équipe nationale. Ceci inclut, sans s'y limiter :

- Formulaire médical de l'athlète - à utiliser en cas d'urgence
- Formation antidopage
- Formation sur le respect/la sécurité dans le sport

Les archers devront également produire un calendrier d'entraînement avec une liste des tournois auxquels ils prévoient de participer avant les Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres de 2022.

4.2 Scores de qualification minimum

Les archers seront sélectionnés s'ils obtiennent les scores de qualification minimale suivants ou plus :

Scores de qualification minimum
(Arc à poulies et arc recourbé : basés sur la moyenne des 16 meilleurs scores aux Championnats des maîtres 2018)
Arc nu : basé sur la moyenne des scores aux championnats des maîtres 2018.



Arc recourbé	Hommes	Femmes
60m	634	614
Arc à poulies	Hommes	Femmes
50m	679	654
Arc nu	Hommes	Femmes
50m	601	425

5. Autorité de sélection

La sélection de l'équipe des Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres de 2022 se fera conformément aux politiques de sélection de l'équipe nationale de Tir à l'arc Canada, en utilisant les normes de performance actuelles établies lors des événements de maîtres de la World Archery.

Les archers sélectionnés seront nommés à un panel d'approbation de la sélection. Ce panel sera composé de :

- (1) Membre du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada
- (1) Partie neutre
- (1) Membre du comité de haute performance de Tir à l'arc Canada

Le panel examinera le groupe d'athlètes qui ont atteint le score minimum de qualification et qui ont été désignés pour la sélection. Le comité d'approbation des sélections peut choisir de prendre moins que le nombre maximum d'athlètes autorisés. Le panel identifiera (1) suppléant non voyageur par catégorie et sera chargé du processus de suivi des athlètes sélectionnés. Le suppléant non-voyageur doit être prêt à voyager, s'il est sélectionné dans l'équipe.

6. Performance et maintien du statut de sélection

Les archers sélectionnés pour les Championnats panaméricains des maîtres 2022 devront s'entraîner et participer à des compétitions avant les Championnats. Une fois sélectionnés, ils devront remplir et soumettre un plan d'entraînement et de compétition qui décrira leur préparation pour l'événement.



7. Organisation de l'équipe

Il n'y aura qu'une seule équipe du point de vue organisationnel, composée des athlètes sélectionnés, des entraîneurs et/ou des directeurs d'équipe, des remplaçants nommés (non-voyageurs) et de tout membre associé à l'équipe de Tir à l'arc Canada.

Un processus de demande de directeur d'équipe sera annoncé à la communauté, et le directeur d'équipe sera notifié et annoncé dans les 2 semaines suivant sa sélection. Tir à l'Arc Canada sera responsable de l'inscription de tous les archers et des gérants aux Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres 2022, ainsi que des réservations d'hôtel et de transport pour l'équipe.

Dès que des informations détaillées sur les championnats seront disponibles, elles seront communiquées à l'équipe sélectionnée en temps utile.

8. Financement

Pour l'instant, le financement exact de cet événement est inconnu. Les archers doivent prévoir une partie d'autofinancement.

9. Différends, mesures disciplinaires, plaintes ou appels

- Le président du comité de haute performance de Tir à l'arc Canada ou son représentant règlera tout différend concernant l'admissibilité à la sélection d'une équipe.
- Les préoccupations concernant ce document de sélection d'équipe doivent être adressées au président du CHP par l'entremise du bureau national de Tir à l'arc Canada.
- Les contestations concernant l'application de ce document de sélection d'équipe seront réglées en utilisant la politique d'appel de Tir à l'arc Canada.
- Si un archer nommé à l'équipe du Championnat panaméricain des maîtres ne respecte pas les termes et conditions de l'entente avec l'athlète de Tir à l'arc Canada, la politique disciplinaire de Tir à l'arc Canada peut être appliquée.
- Toutes les mesures disciplinaires, les plaintes et/ou les appels déposés en vertu des politiques de discipline, de plainte ou d'appel de Tir à l'arc Canada, y compris les appels au Centre d'arbitrage et de médiation, doivent être réglés 30 jours avant l'événement. S'il y a des différences entre les versions anglaise et française de ce document, la version anglaise aura préséance.



Le comité de haute performance de Tir à l'arc Canada se réserve le droit d'apporter à sa discrétion des changements à ce document, s'ils sont nécessaires pour assurer la sélection des meilleures équipes possibles pour les Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres de 2022.

Tout changement à ce document sera immédiatement communiqué à tous les membres de Tir à l'Arc Canada par le biais d'une édition spéciale des Nouvelles de Tir à l'Arc Canada (bulletin électronique publié sur le site web de Tir à l'Arc Canada). Dans l'éventualité de circonstances imprévues ou inhabituelles, telles que déterminées par le Comité de HP de Tir à l'Arc Canada, le Comité de HP de Tir à l'Arc Canada aura l'entière discrétion de résoudre la question comme il le juge bon, en tenant compte des facteurs et des circonstances qu'il juge pertinents. Tout exercice de cette discrétion sera soumis aux principes d'équité du droit administratif canadien.



Annexe 1 : Rondes inscrites

Tir à l'Arc Canada comprend qu'il peut être impossible pour les archers de tirer des scores dans le cadre d'événements locaux enregistrés auprès de Tir à l'Arc Canada à cause de restrictions régionales liées à la COVID-19. En raison de diverses restrictions provinciales, l'établissement d'un processus alternatif de soumission des scores a été mis en place.

Bien que nous encourageons la participation là où c'est approprié, les archers, l'enregistreur désigné et les clubs **doivent se conformer strictement aux ordonnances de santé publique locales, provinciales et fédérales**, et se tenir à jour car elles continuent à changer.

- La « ronde inscrite » consistera en 72 flèches tirées à 50 mètres pour les athlètes d'arc à poulies et d'arc nu ou à 60 mètres pour les athlètes d'arc recourbé.
- Les scores de la ronde inscrite **ne sont pas admissibles pour la liste de classement de TAC.**
- Les règles de Tir à l'arc Canada s'appliqueront, à l'exception de la règle 4.8.3.3. Par conséquent, une ronde inscrite peut compter aussi peu qu'un archer ou autant d'archers que le champ de tir peut en accueillir dans le cadre des règlements provinciaux en matière de santé.
- Les rondes inscrites se rapportant à ce document de sélection doivent être soumises à Tir à l'arc Canada via le formulaire d'inscription (voir ci-dessous) au plus tard le 30 septembre 2021.
- Les rondes inscrites doivent être soumises au moins 48 heures avant l'heure et la date de la ronde.
- Il doit y avoir un enregistreur désigné (ED) en charge de la ronde, qui répond à l'un des critères énumérés ci-dessous :
 - un entraîneur de tir à l'arc formé par le PNCE
 - un juge de tir à l'arc certifié (tout niveau de certification)
 - un responsable de la sécurité des champs de tir certifié par Tir à l'arc Canada.
 - Un membre de Tir à l'arc Canada ayant 18 ans ou plus.



- L'ED est responsable de ce qui suit :
 - Soumettre à Tir à l'arc Canada l'intention d'organiser une ronde inscrite au plus tard 48 heures avant le tir et au plus tard le 30 septembre 2021, en s'inscrivant en ligne à l'adresse suivante :

[2022 Masters Pan Am Championships Selection- Recorded Round Submission](#)
 - Soumettre au responsable du Programme le(s) score(s) et une photo de la carte de pointage de chaque archer, signée par l'archer et l'ED, dans les 24 heures suivant l'achèvement de la ronde inscrite. La carte de pointage doit être lisible, et la photo doit être claire. Les scores et les cartes de pointage doivent être soumis à :
 - Kylah Cawley : kcawley@archerycanada.ca
 - S'il n'y a qu'un (1) athlète qui tire la ronde inscrite, le juge ou l'ED participera au pointage et soumettra une photographie de chaque extrémité du score de l'archer.
 - L'ED doit s'assurer que le champ de tir réponde aux règles de TAC avec des mesures précises et que les tailles et hauteurs des cibles sont correctes. (Livre 2, chapitre 7, 7.1.1.1 à 7.1.1.10 et 7.2.1 à 7.2.2.3).
 - Tous les efforts doivent être faits pour avoir un juge de TAC présent à l'événement, bien que cela puisse ne pas être possible en raison des règles et restrictions locales liées à la COVID. S'il n'y a pas de juge de TAC, l'ED est le juge et sa décision est définitive.
 - Si l'ED a des questions, il peut contacter un juge pour obtenir des conseils.
- Les rondes inscrites peuvent être tirées sur des champs de tir établis, des champs de pratique ou sur une propriété privée. **Dans tous les cas, l'endroit doit être conforme aux règles et aux règlements de sécurité applicables aux règlements locaux et à ceux de l'association provinciale/territoriale et de Tir à l'Arc Canada. Tir à l'arc Canada se réserve le droit de demander un autre emplacement s'il n'est pas jugé acceptable en vertu de l'un des points précédents.**



- La ronde inscrite doit être tirée selon les règles de la ronde de 720 telles que définies dans le Livre des règlements 3 de TAC, chapitres 11 à 14, en ce qui concerne l'équipement de l'athlète, le tir, le chronométrage et le pointage.
- En raison des impacts continus de la COVID19 à travers le Canada, Tir à l'arc Canada se réserve le droit de prolonger la date limite de soumission des rondes inscrites à tout moment, si cela est jugé nécessaire.